

Repères

P.3

**LA PLACE DES IMMIGRÉS
SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
EN FRANCE**

Parole de chômeurs

P.4

**« JE NE PERDS PAS ESPOIR
POUR CONSTRUIRE
MA VIE »**

Partenaires

P.6

**ACCOMPAGNER LES EXILÉS
VERS L'EMPLOI**

Migrants et emploi



L'Edito

LA DIFFÉRENCE PARTAGÉE

« Ces étrangers qui viennent voler le travail des Français et, partant, leur pain. » Une idée qui a la vie dure... Et pourtant ! Les études les moins contestables, comme celles de l'OCDE, l'indiquent : non seulement l'immigration n'est pas défavorable aux pays de l'Europe, mais elle leur rapporte. Plus, les pays où l'économie se porte le mieux, tels l'Espagne, sont les plus accueillants aux migrants, en venant notamment pallier la pénurie des nationaux pour les « emplois en tension », comme on le rappelle dans ce numéro de VLC.

Nous avons ainsi souhaité faire œuvre de pédagogie en nous mettant à l'écoute d'un conseil proposé par Pascal Delannoy, alors évêque de Saint-Denis, en 2022 : « Est-il possible, au sujet de la migration, d'éviter des propos qui n'auraient d'autres fondements que la peur ou la naïveté ? d'étudier, avant de donner un avis, quel qu'il soit, quelques données chiffrées afin d'éviter que cet avis soit déconnecté de la réalité ? » C'est donc en connexion avec la réalité que nous soumettons ces convictions que les chrétiens partagent avec d'autres : il n'est pas nécessaire de se ressembler pour se rassembler ; c'est une chance de faire l'expérience de la différence partagée et de l'interculturalité dans ces lieux de vie qu'offre le travail ; un travail auquel chacune et chacun a droit.

Christian Pian

Point de vue d'expert

PUBLICATION DU DÉCRET SUR LES MÉTIERS « EN TENSION »

Après plus d'un an d'attente, l'arrêté pris le 21 mai 2025 sur les métiers dits « en tension », c'est-à-dire ceux connaissant des difficultés de recrutement, a été publié au Journal Officiel le 22 mai 2025. La liste recense, région par région, des métiers en difficulté de recrutement.

La loi du 26 janvier 2024 (dite "loi Darmanin") prévoit la possibilité de régularisation sur la base d'un métier en tension cité dans cette liste. Deux circulaires viennent préciser certaines modalités de mise en œuvre (circulaires des 05/02/2024 et 24/01/2025).

Les personnes en situation irrégulière qui exercent un emploi dans un métier en tension ont un accès facilité à la régularisation sous certaines conditions. Le fait que le métier occupé figure dans la liste n'entraîne pas de régularisation automatique du droit au séjour.

Conformément à la circulaire qui encadre la régularisation par les métiers en tension, un travailleur étranger doit justifier d'au moins 12 mois d'expérience professionnelle dans ce métier, consécutifs ou non, au cours des 24 derniers mois avant de faire une demande de régularisation.

Cette mise à jour élargit dans plusieurs régions la liste des métiers en tension.

Elle semble aussi plus ajustée aux réalités d'emploi des personnes peu qualifiées. Mais cette liste reste restreinte. Selon les organisations patronales elles-mêmes, elle ne prend pas en compte toutes les difficultés de recrutement (ex : des métiers de l'hôtellerie-restauration figurant sur la liste de certaines régions n'y sont pas présents pour d'autres régions malgré des difficultés pourtant similaires).



Les listes demeurent très différentes en fonction des régions. Par exemple, il n'y a pas ou peu de métiers de la restauration en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, peu de métiers non qualifiés dans le BTP en Ile-de-France et aucun métier du soin en Bretagne, en Centre-Val de Loire ou en Corse. Les métiers industriels n'ont pas été intégrés en Corse et dans le Grand Est. Mais ce sont aussi les deux seules régions pour lesquelles, par exemple, le métier de livreur est en tension...

La loi laisse un grand pouvoir d'appréciation au préfet qui n'a pas d'obligation d'accorder un titre de séjour si une personne exerce un emploi dans un de ces métiers et qui peut se référer à d'autres critères (maîtrise du français, preuves d'intégration, etc.) pour refuser une demande. Le risque d'un refus de séjour assorti d'une OQTF reste grand, sans garantie d'obtenir gain de cause devant un tribunal puisque cette régularisation n'est pas de droit.

Il y a clairement et paradoxalement un risque de sanction pour les employeurs à la suite de dépôt de dossier de régularisation, pouvant avoir pour conséquence de les dissuader d'embaucher des personnes.

Par ailleurs, le maintien d'un pouvoir discrétionnaire important du préfet crée une différence de traitement des personnes en fonction de leur lieu de résidence.

La circulaire du ministre de l'Intérieur du 02/05/2024 demande en outre aux préfets de signaler à l'inspection du travail les employeurs n'ayant pas respecté les règles d'embauche (ici, l'obligation pour l'employeur de vérifier que la personne a une autorisation de travail). Il y a donc clairement et paradoxalement un risque de sanction pour les employeurs à la suite de dépôt de dossier de régularisation, pouvant avoir pour conséquence de les dissuader d'embaucher des personnes.

En bref, l'espérance que pouvait susciter l'esprit de la loi en faveur d'une plus grande ouverture contraste avec la teneur des circulaires et instructions récemment publiées : nous sommes bien face à un rétrécissement, par rapport à la circulaire Valls, des possibilités d'obtention d'un droit au séjour..

Sophie Rigard, chargée de mission Protection sociale, travail, emploi au Secours Catholique

Repères

LA PLACE DES IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN FRANCE

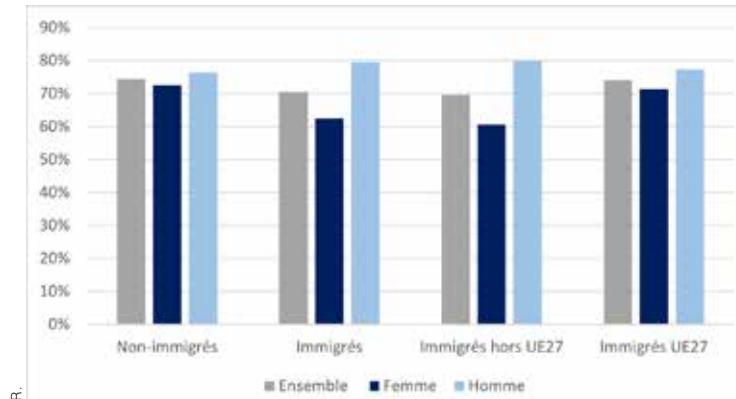
Un immigré est une personne née de nationalité étrangère dans un pays étranger et résidant en France depuis au moins un an. Les principales données concernant les personnes immigrées, leur niveau d'activité, les emplois qu'elles occupent, sont issues du recensement de population et de l'enquête Emploi. Elles sont publiées par l'Insee. Ces publications ne font pas de distinction entre la situation administrative des immigrés (avec ou sans papiers les autorisant à résider en France).

En 2023, l'Insee évalue à 7,3 millions le nombre d'immigrés résidant en France, soit 10,7% de la population totale. Mais parmi la population active, c'est-à-dire les personnes ayant un emploi ou à la recherche d'un emploi (chômeurs), ils sont 11,8%. En effet, ils sont relativement plus nombreux dans les classes d'âge actif (16 à 64 ans) que les Français de naissance. Parmi ces actifs on trouve 673.000 ressortissants de l'Union européenne (2,2% de l'ensemble des actifs) et 2.896.000 immigrés venus de pays hors Union européenne (9,6% de l'ensemble).

En termes de niveau de diplôme, la population immigrée est très contrastée. Parmi les personnes d'âge actif, 32% ont un diplôme d'enseignement supérieur, contre 40% pour les non-immigrés. A l'autre extrémité de la hiérarchie des diplômes, 38% d'entre eux ont un niveau d'étude inférieur ou égal au brevet des collèges, pour 16% parmi les Français d'origine.

On retrouve le même contraste au niveau des métiers exercés par les immigrés. Le pourcentage d'immigrés par rapport aux non-immigrés est particulièrement élevé parmi les ouvriers non qualifiés du bâtiment (39%), les employés de l'hôtellerie et la restauration (22%), les agents de surveillance et les gardiens de sécurité (41%), les employés de maison (67%). Dans les métiers hautement qualifiés, ils sont relativement nombreux, parmi les ingénieurs informaticiens (ils sont 18% par rapport aux non-immigrés) et les médecins (14% par rapport aux non-immigrés).

En 2023, le taux de chômage (rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active) des actifs en France était en moyenne de 7,4%. Celui des immigrés était de 11,2% en moyenne et de 12,5% pour les immigrés hors Union européenne. Le niveau de chômage des immigrés, relativement élevé, s'explique car ils se trouvent, pour une partie importante d'entre eux, dans les professions qui sont les



Taux d'activité de la population immigrée et non-immigrée en France

Source enquête emploi : le taux d'activité (nombre de personnes actives âgées de 16 à 64 ans : en emploi ou au chômage, divisé par la population totale de cette classe d'âge) des hommes est légèrement plus élevé chez les immigrés que les non-immigrés. C'est l'inverse chez les femmes immigrées (hors Union européenne).

plus touchées par le chômage. En effet, en moyenne, pour l'ensemble de la population, le taux de chômage est de 15% pour les ouvriers non qualifiés et de 11% pour les employés non-qualifiés.

Au total, les immigrés s'insèrent sur le marché du travail dans les emplois pour lesquels il y a pénurie de candidats nationaux. Un constat qui est entériné par la législation sur les « emplois en tension ».

Dominique Redor

le vrai du faux



Est-il vrai que les immigrés occupent des emplois « en tension » indispensables pour les entreprises ?

La notion d'« emploi en tension » a une reconnaissance officielle. Le 21 mai 2025, un arrêté du ministre de l'Intérieur et du ministre du Travail définit la liste de ces emplois par métier et région. Pour ces métiers et régions, les entreprises peuvent recruter des travailleurs étrangers hors Union européenne, c'est « un motif d'admission exceptionnel au séjour », délivrée par les préfectures, pour des personnes jusqu'à présent sans papiers. Cette liste a fait l'objet d'une concertation avec les organisations patronales (notamment du bâtiment et de la restauration), désireuses d'embaucher des étrangers pour ces emplois. La liste comprend la plupart des métiers et professions exposées dans le texte ci-contre : les emplois pour lesquels les candidats non immigrés à l'embauche font défaut. Les immigrés vont donc pouvoir travailler, dans un cadre légal, dans les emplois et métiers où les besoins des entreprises sur le marché du travail sont les plus pressants. D. R.

Parole de chômeurs

UN PARCOURS DIFFICILE POUR JOSEPH

"J'ai déposé un dossier d'admission exceptionnelle au séjour mais à ce jour je n'ai reçu aucune réponse."

VLC - Joseph*, comment es-tu arrivé en France ?

Je suis arrivé de Côte d'Ivoire en France en 2021 grâce à une Française née en Côte d'Ivoire avec qui j'étais marié depuis 6 ans mais qui m'a tout de suite abandonné lorsque nous sommes arrivés en France. J'ai alors été hébergé par un compatriote de Côte d'Ivoire pendant 8 mois puis j'ai été accueilli par le 115 de façon intermittente. En hiver, je suis obligé d'aller dormir aux urgences de l'hôpital ou à la gare de Corbeil Essonne. La Croix Rouge me propose un repas par jour.

Qui t'a aidé pour trouver ton premier emploi ?

C'est une Camerounaise qui vendait des portables et qui m'a proposé de rénover son pavillon. J'ai travaillé 3 mois à décoller le papier peint de son pavillon et à refaire tout le papier peint puis elle m'a mise en relation avec un chef de chantier qui recherchait un manœuvre. J'ai appris sur ce chantier à passer l'enduit, à poncer, à peindre, à poser le carrelage puis au bout de 6 mois, je me suis retrouvé sans travail. A présent je suis polyvalent et je travaille dans des secteurs d'activité très variés : jardinage chez des particuliers, des chantiers de nettoyage sur Paris, de la manutention. Je pose aussi des échafaudages pour les chantiers de BTP durant l'été. Mais j'ai aussi récemment rencontré une personne qui m'a proposé de travailler dans une recyclerie dans laquelle je travaille depuis 2 ans avec 4 autres personnes qui sont toutes des sans papier et nous récupérons des meubles, des appareils d'électroménager, de la vaisselle, des vêtements, des canapés, des habits. C'est un travail très fatigant qui demande beaucoup de force et d'énergie.

As-tu fait des études ?

Je n'ai pas fait d'études car je suis né au Burkina Faso et j'ai perdu mes deux parents très jeune, à l'âge de 12 ans, je suis alors devenu un enfant de la rue. L'absence de maîtrise de la langue française est un réel handicap pour moi parce que je ne sais pas lire ni écrire le français.

Que faisais-tu auparavant ?

A 17 ans je suis parti pour la Côte d'Ivoire et j'ai alors fait un apprentissage dans la mécanique, ce qui m'a permis de créer mon propre garage. Je réparais des voitures que je repeignais et je possédais également 4 taxis. J'ai été obligé d'arrêter



mon métier car le gouvernement a imposé que les voitures d'occasion qui venaient de l'étranger aient moins de 10 ans d'âge. Pourtant, je gagnais bien ma vie car je réussissais à vendre plusieurs voitures par mois tout en travaillant comme chauffeur de taxi.

Quelle est ta situation au regard de la réglementation actuelle ?

Je me suis fait aider par la Cimade et j'ai déposé un dossier d'admission exceptionnelle au séjour pour maladie, car je suis diabétique, à la fin de l'année 2023 à la préfecture de l'Essonne mais à ce jour je n'ai reçu aucune réponse.

Propos recueillis par Paul Israel



« JE NE PERDS PAS ESPOIR POUR CONSTRUIRE MA VIE »

Témoignage de Patrick*, travailleur migrant installé en Alsace depuis 15 ans.

Arrivé en France en 2010, au bout de 3 mois, j'ai été hébergé dans un Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile en Alsace. Je n'étais pas autorisé à travailler comme salarié, c'était mentionné sur le récépissé reçu de la préfecture. Au CADA, dans l'attente des démarches administratives, le quotidien était douloureux. J'ai tenu bon grâce à ma foi chrétienne. J'ai trouvé une paroisse et en discutant avec les gens, j'ai appris qu'une permanence d'accueil de l'association Caritas recrutait des bénévoles. Beaucoup de citoyens pensent qu'un demandeur d'asile est là pour consommer des aides alors qu'il peut être utile et contribuer au développement de la société. Depuis septembre 2010, je me suis engagé comme bénévole à Caritas Alsace. Je fais partie de l'équipe « aide

administrative et initiation informatique ». A Caritas, j'ai retrouvé une vie active et j'ai rencontré des amis. Après une longue attente et beaucoup de stress, ma demande d'asile a été refusée. Mes amis salariés et bénévoles de Caritas Alsace sont alors intervenus pour m'aider à trouver un toit.

J'ai déposé de nouveau la demande à la préfecture qui, après quelques mois, m'a accordé le titre de séjour annuel avec l'autorisation de travailler. Je me suis inscrit à France Travail avec beaucoup de motivation. A compter du 1^{er} septembre 2020, la direction de Caritas m'a proposé le poste de chargé d'accueil et secrétaire avec un contrat Parcours Emploi Compétence. Avant que mon contrat renouvelé expire, j'ai réfléchi à un projet tenant compte de mon parcours et de mes expériences professionnelles dans le domaine éducatif et social. Avec les conseils et les soutiens de mon chef de service et de ma conseillère de France Travail, j'ai décidé de préparer le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social. J'ai trouvé une place dans un organisme de formation.

En attendant le début de la formation, j'ai eu quelques contrats à durée déterminée. J'ai travaillé d'abord pour une entreprise de nettoyage, puis j'ai été agent de la blanchisserie. Enfin, je suis allé au lycée pour accompagner des élèves en situation de handicap. Pendant cette période, j'ai acquis des compétences techniques et j'ai connu de riches réalités sociales du terrain. De décembre 2022 à octobre 2023, j'ai suivi la formation d'Accompagnant Educatif et Social. Cette formation a mûri mes compétences et augmenté ma passion de contact humain, d'écoute et de service. Je ressens une fierté d'exercer ce noble métier en étant au service des personnes fragilisées. Au bout de 9 mois, la formation s'est terminée mais quelques compétences n'ont pas encore été validées. Je ne lâche pas et j'espère bientôt obtenir mon diplôme d'AES. J'ai compris qu'il s'agit d'un métier de haute tension.

Je suis étranger en France et je me sens bien intégré, voire citoyen comme les autres. Grâce au bénévolat, aux formations et à mon optimisme, j'ai bâti un parcours professionnel qui me permet de postuler pour trouver un travail décent. Je m'appuie aussi sur ma carte de relation et des réseaux locaux. Je fais partie d'une chorale paroissiale, je suis membre de l'Action catholique ouvrière. Avec les autres, j'essaie de mettre en œuvre mes compétences, mes valeurs d'humanité et de solidarité. Je m'exprime et agis en toute confiance. Cela me donne la force de me mettre debout. Je ne perds pas espoir pour construire ma vie.

Propos recueillis par Jean-François Courtille

* Les prénoms ont été changés

Place des partenaires

CULTIVER LA CONFIANCE

Ma mission de directeur d'établissement de protection de l'enfance est de préparer les jeunes migrants que nous accueillons à une vie d'adulte autonome. J'ai la conviction que les dimensions humaine et spirituelle font partie de ce passage à l'âge adulte. Les jeunes se mettent la pression pour réussir, ils sont centrés sur les démarches de régularisation administrative et d'insertion sociale et professionnelle. Nous les invitons à pratiquer la charité et le service à travers des actions solidaires. Avec les équipes, nous les emmenons faire des maraudes pour se mettre au service des plus démunis et découvrir la galère de la rue. Chaque fois, nous sommes touchés par leur capacité à donner malgré ce qu'ils ont vécu, entre déracinement et parcours migratoires chaotiques. Notre mission prend son sens en faisant grandir les jeunes en manque de repères, en remettant l'espérance là où il y a peu d'estime de soi. Le Christ nous invite à regarder l'autre pour



L. Charon / Apprentis d'Auteuil

Le service Óscar-Romero, établissement de protection de l'enfance des Apprentis d'Auteuil à Paris, accompagne 39 jeunes mineurs non accompagnés dans le passage à la vie autonome et dans une insertion socioprofessionnelle durable.

ce qu'il est, en profondeur, sans jugement. Nous semons une graine, la suite leur appartient...

**Xavier David,
directeur du service Óscar-Romero, Apprentis d'Auteuil**

ACCOMPAGNER LES EXILÉS VERS L'EMPLOI

Répondant à l'appel du pape François pour « accueillir, protéger, intégrer et promouvoir » les exilés, le diocèse de Paris a lancé le projet d'une structure où les accueillir, quel que soit leur statut, et offrir des formations ou des services répondant à leurs besoins. La Maison Bakhita est née de cette mobilisation qui a réuni quarante associations et une cinquantaine de personnes exilées. Les activités ont démarré dès l'inauguration, en 2021, grâce à l'implication des bénévoles. Sans eux, nous ne pouvons rien faire, et ils répondent présents ! Alliant des services comme une crèche ou des consultations médicales et psychologiques, et des formations, diplômantes ou non selon le statut des personnes, nous favorisons l'intégration des exilés par le travail avec un accompagnement vers l'emploi, mais aussi par l'apprentissage du français, des sorties culturelles et la rencontre avec des Parisiens du quartier ou des paroisses. La Maison Bakhita vise aussi à rayonner pour



D.R.

La Maison Bakhita tient son nom de sainte Joséphine Bakhita, esclave d'origine soudanaise devenue religieuse.

changer le regard sur les migrants. D'inspiration chrétienne affichée, nous offrons des temps de prière, des formations et des soirées de sensibilisation ouvertes aux bénévoles et au public intéressé, pour mieux intégrer les exilés à Paris. Chacun porte des compétences et des richesses uniques en lui, à nous de les promouvoir !

Anne Duthilleul, présidente de la Maison Bakhita

Articles parus dans la revue des Entrepreneurs et dirigeants chrétiens (EDC) *Dirigeants chrétiens* n° 125, de décembre 2024, avec leur aimable autorisation.

Actualité du chômage

Rassemblement contre le décret sur le RSA

Initié par un collectif inter-organisations, un rassemblement a eu lieu le 5 juin 2025 place de la République à Paris. Il avait pour objectif de dénoncer le décret d'application de la loi Plein emploi publié le 30 mai 2025. Ce décret rend possibles de nouvelles sanctions à l'encontre des allocataires du RSA et des usagers de France Travail au lieu de pointer la responsabilité des employeurs et de l'Etat. Le collectif inter-organisations a publié un communiqué de presse à ce sujet le 5 juin. Lors du rassemblement, plusieurs organisations ont pris la parole : Mouvement national des chômeurs et précaires, Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et précaires, Sud-solidaires, Action catholique ouvrière et Collectif pour la parole de chômeurs. Les



J.-Fr. Courtille

organisateurs ont aussi utilisé l'outil des « porteurs de paroles ». Il a permis d'afficher sur un fil et sur des feuilles de papier les expressions des personnes de passage autour de cette question : « le chômeur mérite-t-il sa situation ? »

Jean-François Courtille

Un point de vue, une voix

« LES MIGRANTS CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Gérard Ré, membre du bureau confédéral de la CGT, est chargé de la lutte contre toutes les formes de discrimination au travail.

C'est un fait établi : les travailleurs migrants occupent les métiers les moins qualifiés, les plus difficiles, les moins attractifs. Ils ne prennent le travail de personne. A l'inverse, les travailleurs français sont de plus en plus qualifiés et aspirent à des métiers mieux rémunérés avec de meilleures conditions de travail. Le patronat et le gouvernement renforcent cette situation en compliquant l'accès au titre de séjour. La précarité ou l'absence de titre de séjour conduisent les travailleurs à

ne pas être en situation d'exiger de meilleures conditions sociales et de travail. Le marché de l'emploi n'est pas un gâteau fixe avec des parts définies. La hausse du nombre de travailleurs entraîne plus de consommation et de création d'emploi. Toutes les études montrent que les périodes d'expansion économique en Europe ou aux Etats-Unis sont des périodes de fortes migrations. A l'inverse, les périodes de restriction de la main d'œuvre immigrée aboutissent à la réduction de l'emploi. Les travailleurs migrants, en réalité, contribuent au développement économique....

« ILS NE SONT PAS EN CONCURRENCE AVEC LES TRAVAILLEURS FRANÇAIS »

Lydie Nicol est secrétaire nationale de la CFDT chargée notamment des politiques migratoires.

Les employeurs qui n'arrivent pas à recruter font appel aux migrants en situation régulière pour des postes où ils ne sont pas en concurrence avec les travailleurs français. Et ils doivent obtenir l'accord de l'administration. Il s'agit d'emplois peu valorisés, pénibles, avec des horaires décalés, dans des secteurs comme la restauration, le nettoyage ou le bâtiment. Et même là, les migrants prennent des postes dont ne veulent pas les Français. En restauration, ils sont à la plonge. Dans les sociétés de nettoyage, ils travaillent souvent de nuit. Les migrants en situation irrégulière, eux, pour obtenir une carte de séjour et pour survivre, acceptent les boulots les moins bien payés et les plus précaires. Ils n'ont aucun droit, aucune allocation, sont mal logés. Les migrants arrivés en France depuis plus de 10 ans ont des soucis pour renouveler leurs papiers. Cela touche des personnels de l'hôpital où le recrutement est difficile. Vu la courbe démographique de la France, il est



clair que nous avons besoin des personnes migrantes pour maintenir l'activité et préserver notre protection sociale.

Propos recueillis par Jean-François Courtille

La boîte à outils

En finir avec les idées fausses sur les migrations
de Sophie-Anne Bisiaux, préface de François Héran
Éditions de l'Atelier. Le 2 septembre en librairie.

Sur la question des migrations, les idées fausses ont la peau dure, tant les discours d'inquiétude voire de rejet sont relayés et banalisés dans les sphères politiques. Face à la progression de l'extrême droite et pour tenir compte de la guerre en Ukraine, de l'arrivée au pouvoir de Giorgia Meloni, de la réélection de Donald Trump et des récentes réformes des politiques migratoires en France comme à l'échelle de l'Union européenne, la réédition de cet ouvrage s'imposait. En réponse aux détracteurs de toute politique d'accueil, mais

aussi à celles et ceux qui hésitent ou qui s'inquiètent, ce livre propose un tour d'horizon des migrations en mettant à la disposition des lecteurs un très grand nombre d'informations, de chiffres, de données et de faits. Réalisé en partenariat avec 21 associations, l'ouvrage s'attache à prendre le contrepied de 60 idées fausses, pour convaincre que l'accueil des exilés est non seulement possible, mais surtout souhaitable.

source : <https://editionsatelier.com>



La vie associative

RETOUR SUR LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU COLLECTIF POUR LA PAROLE DE CHÔMEURS DU 17 JUIN 2025

ACCUEIL DE NOUVEAUX MEMBRES

- Jean-Jacques Dietsch, de la **Mission Populaire**, qui anime 15 maisons-quartiers qui sont des lieux de rencontre des exclus ;
- un contact a été établi avec **Entrepreneurs et dirigeants chrétiens** (EDC), un réseau intéressant pour la création d'emplois et l'accueil de stagiaires. Un premier lien a été établi avec sa section 94.

COMPTE-RENDU DE RENCONTRES

Une délégation du Collectif a participé à la présentation de la Loi sur l'Emploi au CESE ; et a rencontré successivement M. Stéphane Viry, député « LIOT » ; et M. Pierre Desjonquères, conseiller de la ministre au Ministère. La délégation a été bien reçue, les *verbatim* présentés ont été écoutés, le conseiller a, par ailleurs, salué le compte rendu de la rencontre du Collectif de Toulouse au SGAR et a invité le Collectif à travailler essentiellement avec les Comités régionaux et locaux. A propos du décret sur le RSA, il a indiqué qu'il n'y aurait pas en principe de sanctions liées aux heures à effectuer, mais seulement au non-respect du contrat. Les participants à la plénière ont observé que le délai de 10 jours du contrat engagement est trop court, les gens sont désespérés. Il est manifeste qu'il n'existe pas de réciprocité sur l'accompagnement, la mise en œuvre de celui-ci nécessitant d'énormes moyens qui n'existent pas, la loi plein emploi n'étant pas financée.

POINT SUR LES GROUPES DE TRAVAIL DU COLLECTIF :

- **Groupe de travail « Formation »** : une Fiche « Formation » a été diffusée.
- **Groupe de travail « Sens, spiritualité »** : Jacques Fertil informe qu'un recueil de « textes qui font du bien » (43 p.) a été largement diffusé. C. Teullière souligne l'intérêt de cette publication qui sera mise à disposition du SC-CF. Le groupe se réunira à nouveau à l'automne.



Participez à Vaincre le chômage

Le Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs est une association membre de Caritas qui vise à maintenir l'attention de l'opinion publique et des communautés chrétiennes sur les conséquences du chômage. En sensibilisant et luttant contre l'indifférence à travers la parole des personnes qui vivent le chômage, le CCSC invite chacun à agir pour qu'elles puissent retrouver une citoyenneté.

Participez à la lutte contre le chômage à votre niveau et soutenez l'action du CCSC en envoyant vos dons à :
CCSC Vaincre le chômage - 106 rue du Bac - 75007 PARIS
IBAN : FR21 2004 1010 1235 2671 1X03 303
<https://ccscfrance.com>

- **Site Internet** : Dwayn Dalmeida est en charge de ce projet. Un hébergeur a été choisi : OVH. Le site sera nourri par les informations des membres du Collectif : évènements, tribune, compte rendu... Les membres du Collectif sont sollicités pour y participer financièrement (et à La Lettre VLC) à hauteur de 100 à 300 € par membre. Un appel sera fait par le Trésorier du CCSC.

- **La Lettre VLC** : le prochain numéro traitera des solutions alternatives pour vaincre le chômage. La question du nombre d'abonnés est posée, l'abonnement étant désormais en ligne et payant : 15 € /an. Il convient de mieux faire connaître cette publication. Chaque membre du CPPC est invité à faire cette information dans son réseau propre. Afin de pouvoir adresser VLC gratuitement par voie électronique à un minimum d'institutions, un listing de ces destinataires sera élaboré.

« COMMENT TOUJOURS MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE ET AVEC NOS PARTENAIRES AU SEIN DU COLLECTIF ? »

Un **Séminaire de réflexion pour l'action du collectif** sera organisé : jeudi après-midi 13 novembre pour traiter du « bilan », et vendredi matin 14 novembre 2025 pour aborder les « perspectives ». Il aura lieu au 106 rue du Bac à Paris et sera animé par Sébastien Poulet-Goffard. Le coût est de 1500 €.

Jean-Michel Péry, Secours catholique-Caritas France

Édition

VLC est édité par le Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs, association loi 1901 membre du réseau Caritas, 106 rue du Bac, 75007 Paris.

Rédaction

Directeur de publication: Jacques Fertil. **Rédacteur en chef**: Guilhem Demont. **Comité de rédaction**: Jean-François Courtille, Dwayn Dalmeida, José Dhers, Jean-Paul Guillot, Paul Israël, Valentine Mallochon, Jean-Michel Pery, Christian Pian, Dominique Redor, Valérie Rodriguez, Céline Settimelli, Christine Teullières, Paul de Viguerie.

Impression: ANAISESAT, 125 av. Louis Roche, 92230 Gennevilliers

Merci à tous les contributeurs de cette édition



Madame

Monsieur

Votre nom

Votre prénom

Adresse

E-Mail

Téléphone

Abonnement

Don

Adhésion à l'association : 35 €

